



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Pensions des invalides

Question écrite n° 38869

#### Texte de la question

M Roland Blum attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la revendication formulée par les blessés du poumon, victimes de la guerre, au sujet de la disparité du montant des pensions perçues en fonction du taux attribué. En effet, il a été constaté qu'un pensionné à 10 p 100 devrait logiquement percevoir le dixième d'un pensionné à 100 p 100. Or il s'avère que le calcul opéré laisse, en fait, apparaître un résultat quarante fois moindre et ce, a priori, sans justification reconnue. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin que les blessés du poumon puissent percevoir une pension véritablement proportionnelle au taux accordé.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Blum Roland](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38869

**Rubrique :** Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 avril 1988, page 1389